

EDE STM 1

SESSION 2019

**CAPET
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

PREMIÈRE ÉPREUVE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018 – 2022 du Gouvernement. Notre pays connaît en effet un retard certain en la matière. La mortalité évitable y est très élevée. On meurt trop souvent trop jeune en France. Et une vraie politique de prévention permettrait de préserver près de 100 000 vies par an.

C'est la raison pour laquelle, pour la première fois en France, c'est l'ensemble du Gouvernement qui s'engage résolument pour que la prévention ne soit plus seulement un concept mais une réalité : une réalité pour chacun de nos concitoyens, quels que soient son âge ou sa condition. Et une réalité pour l'ensemble des acteurs, professionnels, de santé ou non, qui agissent en faveur de la santé dans toutes ses dimensions. Avec une obsession : celle de l'efficacité et des résultats concrets.

Source: **Philippe, Edouard**. Edité In **Plan National de Santé Publique 2018**, « Priorité prévention : Rester en bonne santé tout au long de sa vie ». Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>, consulté le 16 octobre 2018.

Analyser l'évolution de la mise en œuvre des politiques de prévention, de promotion et d'éducation à la santé.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les mesures phares pour rester en bonne santé tout au long de sa vie (extraits)

Source : *Les mesures phares pour rester en bonne santé tout au long de sa vie*, Plan National de Santé Publique 2018.

Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>, consulté le 16 octobre 2018.

ANNEXE 2 : Estimation des dépenses de prévention institutionnelle (extraits)

Source : *Estimation des dépenses de prévention institutionnelle*, Les dépenses de santé en 2017 - Résultats des comptes de la santé - Edition 2018.

Disponible sur : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, consulté le 16 octobre 2018.

ANNEXE 3 : Structure de la DCS en 2017(extraits)

Source : *Structure de la dépense courante de santé (DCS) en 2017*, Les dépenses de santé en 2017 - Résultats des comptes de la santé - Edition 2018.

Disponible sur : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, consulté le 16 octobre 2018.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

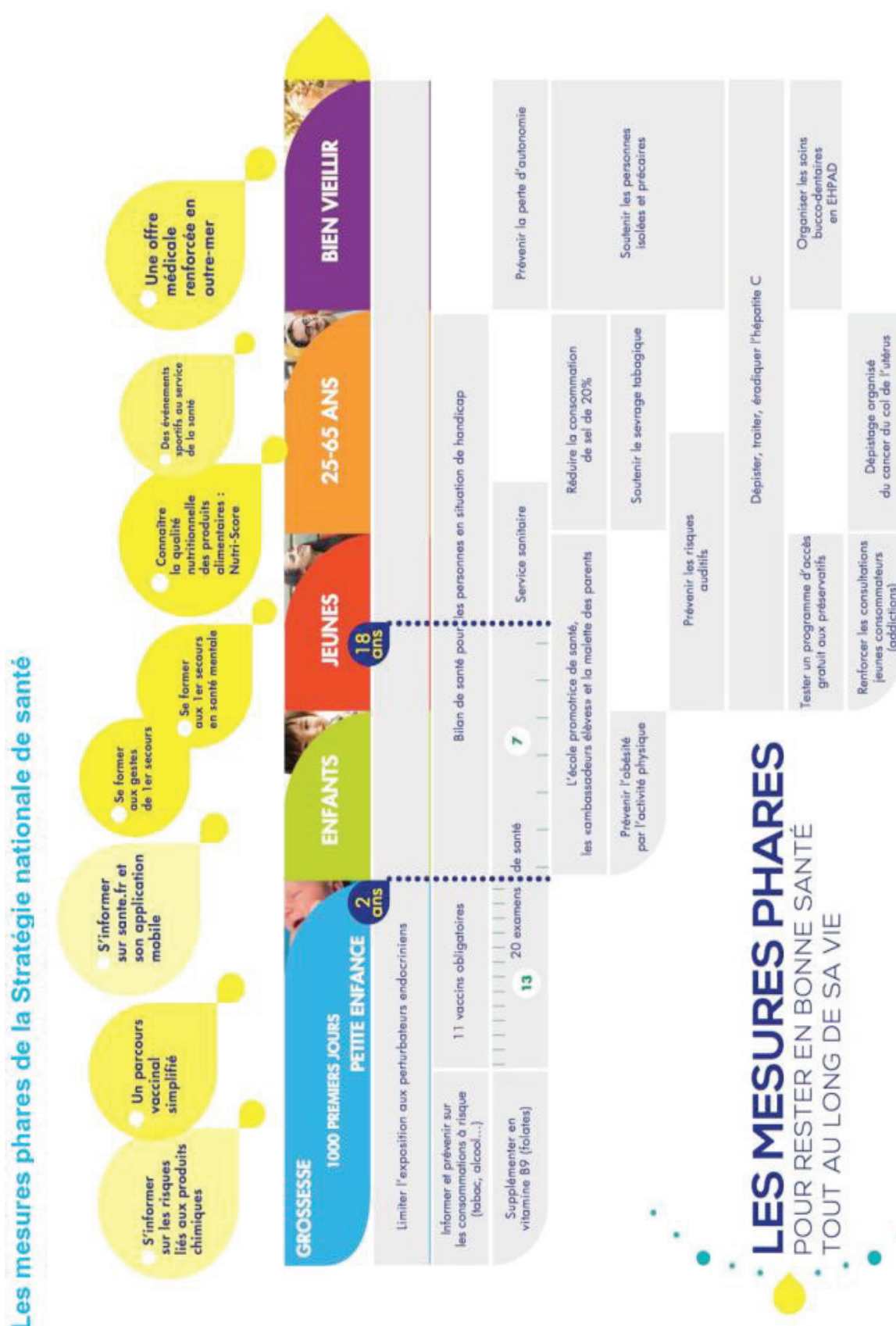
► **Concours externe du CAPET de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDE	7300E	101	5850

► **Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDF	7300E	101	5850

ANNEXE 1 : Les mesures phares pour rester en bonne santé tout au long de sa vie (extraits)



Source : *Les mesures phares pour rester en bonne santé tout au long de sa vie*, Plan National de Santé Publique 2018.
Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>, consulté le 16 octobre 2018.

ANNEXE 2 : Estimation des dépenses de prévention institutionnelle (extraits)

Montants en millions d'euros, évolution en moyenne annuelle (en %)

	2008	2010	2012	2014	2015	2016	2017	Evolution 2008-2017	Evolution 2016-2017
PREVENTION INDIVIDUELLE	3 358	3 438	3 427	3 640	3 648	3 673	3 780	1,3	2,9
PREVENTION INDIVIDUELLE PRIMAIRE	2 725	2 806	2 824	2 974	2 988	3 019	3 085	1,4	2,2
Vaccins ¹	126	123	126	132	134	136	131	0,4	-3,4
PMI - Planning familial	677	688	673	673	662	658	671	-0,1	1,9
Médecine du travail	1 464	1 512	1 527	1 619	1 632	1 645	1 690	1,6	2,7
Médecine scolaire	458	482	498	549	561	580	593	2,9	2,3
PREVENTION INDIVIDUELLE SECONDAIRE	633	632	604	667	659	654	695	1,0	6,2
Dépistage des tumeurs	172	173	184	179	172	171	172	0,0	0,7
Dépistage VIH/Sida, hépatites, tuberculose et autres maladies infectieuses	214	203	161	210	205	204	235	1,0	15,4
Dépistage autres pathologies	23	25	26	36	40	40	45	7,9	13,5
Examens de santé	176	181	182	184	185	181	185	0,5	2,0
Bilans bucco-dentaires	48	49	51	58	58	58	57	2,1	-1,7
PREVENTION COLLECTIVE	2 434	2 393	2 369	2 285	2 206	2 199	2 337	-0,5	6,3
Actions sur les comportements : information, promotion et éducation à la santé	482	517	498	478	413	412	423	-1,5	2,5
Campagnes en faveur des vaccinations*	24	24	24	24	23	23	24	0,1	4,5
Lutte contre les IST ² , santé sexuelle, contraception*	28	28	31	21	12	6	6	-15,4	-0,8
Lutte contre l'addiction*	89	105	98	83	77	76	90	0,1	18,1
Nutrition - santé*	15	27	17	18	16	16	17	1,8	10,8
Autres pathologies*	19	22	27	31	28	29	30	5,4	5,1
Autres actions d'information, promotion et éducation à la santé	307	311	301	302	257	262	254	-2,1	-3,0
Actions sur l'environnement	1952	1876	1871	1807	1792	1786	1914	-0,2	7,2
Hygiène du milieu (y compris lutte anti-vectorielle)	519	530	533	558	575	587	587	1,4	0,0
Prévention des risques professionnels	245	249	254	246	238	239	272	1,2	13,7
Prévention et lutte contre la pollution	156	225	172	138	132	138	143	-1,0	3,1
Surveillance, veille, recherche, expertise, alerte	296	319	325	312	317	314	391	3,1	24,2
Urgences et crises	97	-28	42	40	25	20	6	-26,3	-68,9
Sécurité sanitaire de l'alimentation	638	582	544	512	506	486	515	-2,4	5,9
ENSEMBLE PREVENTION INSTITUTIONNELLE	5 792	5 831	5 796	5 925	5 853	5 872	6 116	0,6	4,2
Évolution en %	5,8	-10,8	-0,1	-0,2	-1,2	0,3	4,2		
dont dans le champ CSBM ³	-104	-106	-102	-107	-102	-110	-127	2,2	14,9
PREVENTION INSTITUTIONNELLE HORS CSBM	5 688	5 725	5 694	5 818	5 751	5 761	5 989	0,6	4,0

* Ces différents postes ne couvrent pas l'ensemble des actions de prévention relevant de ces thématiques. En effet, lorsqu'elles ne peuvent être isolées compte tenu de la granularité des sources disponibles, des actions relatives à ces items peuvent également être comptabilisées dans d'autres postes de la prévention institutionnelle (en particulier « autres actions d'information, promotion et éducation à la santé » ou encore « actions de dépistage »).

1. Concernent uniquement les dépenses de vaccinations « organisées » financées par les collectivités locales et le FNPEIS. Selon l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la consommation de vaccins se monte à environ 0,5 milliard d'euros en 2016. Le solde, financé par l'Assurance maladie et les ménages, est inclus par ailleurs dans la CSBM.

2. IST : infections sexuellement transmissibles.

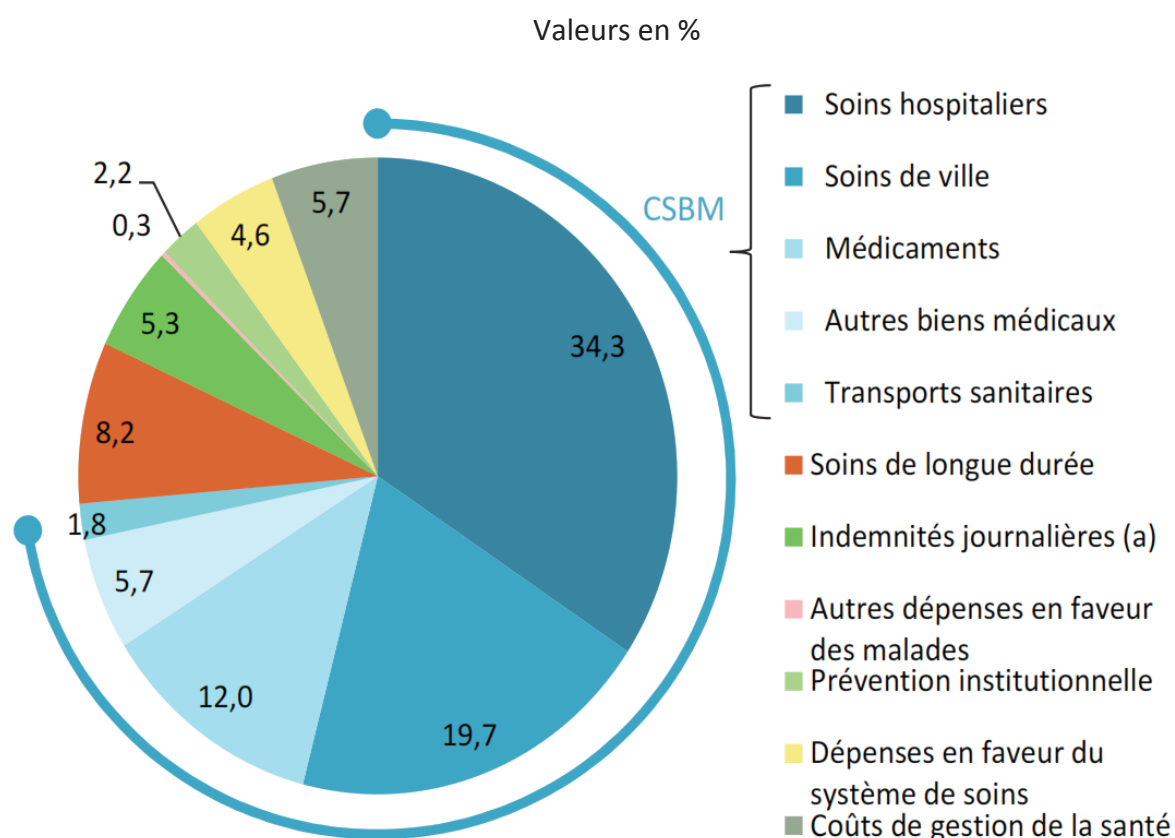
3. Ces dépenses de prévention (vaccins, dépistages, etc.) réalisées au niveau individuel (*i.e. en dehors du cadre institutionnel*) sont incluses dans la CSBM. Elles sont retracées dans cette fiche mais non comptabilisées dans le poste de dépense « Prévention » de la DCS (voir annexe tableaux détaillés).

Sources > DREES, comptes de la santé, à partir de données diverses (Direction générale de la santé, CNAM, CCMSA, RSI, Inpes, (intégré à l'ANSP depuis 2016), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, etc.).

Source : *Estimation des dépenses de prévention institutionnelle*, Les dépenses de santé en 2017 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2018.

Disponible sur : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, consulté le 16 octobre 2018.

ANNEXE 3 : Structure de la dépense courante de santé (DCS) en 2017 (extraits)



(a) Le champ retenu ici est constitué des indemnités journalières au titre de la maladie, de la maternité, des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'ensemble des régimes de base (hors fonction publique).

Source : DREES, *comptes de la santé*.

Source : *Structure de la dépense courante de santé (DCS) en 2017*, Les dépenses de santé en 2017 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2018.

Disponible sur : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr> (Consulté le 16 octobre 2018)